

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 6 Décembre 2019

**Présents** : A. Flacher, J. Gery, C. Chenevier, J. Giraud, P. Batier, N. Degand, P. Dupinay, ML. Navez, S. Royet, V. Canet.

**Excusés** : G. Manaranche, J. Limone (pouvoir à A, FLACHER), D. Choron,

**Absente** : S Angiboust

**Secrétaire de séance** : V Canet

## AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

---

Le maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour du 28 novembre dernier. En effet, une décision budgétaire modificative est nécessaire pour assurer le remboursement d'une taxe d'aménagement perçue par la commune suite à un permis de construire accordé par la mairie puis finalement retiré par le demandeur. Montant : 1559 €. Accord du conseil.

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN EXERCÉS PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

---

Aire naturelle de camping du Cottet  
Une maison d'habitation à Choron  
Une parcelle à construire route du Vernat

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE - VOIRIE 2020

---

Suite aux futurs travaux de raccordement des hameaux de Buet et du Verdier en eau potable, des réfections de chaussée, à charge de la commune, seront indispensables. Pour établir le dossier de demande de subvention, un devis a été demandé à l'entreprise Buffin. Celui-ci s'élève à 15000 € pour le Verdier et 35000 € pour Buet.

L'entreprise sera recontactée car elle a prévu un reprofilage complet de la chaussée ce qui n'est probablement pas nécessaire sur l'ensemble de la voirie ce qui devrait faire baisser le coût de ces futurs travaux.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE - ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ 2020

---

Cela concerne l'installation de volets roulants pour toutes les fenêtres du bâtiment mairie-école. 22 fenêtres au total ainsi que l'installation d'une commande groupée permettant la programmation de la fermeture de l'ensemble des volets pour un total de 13716 €.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

---

Il est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture.

#### RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS - RECENSEMENT SUR LA PÉRIODE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

---

La commune a été partagée en deux secteurs: le bas du village (rive gauche de la RD503 en partant de Maclas + hameau de Choron) et le haut du village (rive droite RD503 en partant de Maclas)

Deux candidatures sont parvenues en mairie suite aux annonces placées dans les hameaux : Gisèle DELERS et Daniel FAURY.

Chacun des agents recenseurs percevra la somme de 750 euros net. Le montant alloué à la commune par l'Etat pour couvrir les frais de ce recensement s'élève à 1283 €. Le coût final (rémunérations et charges sociales des agents recenseurs s'élèvera à près de 2000 €, donc 700 € sont à charge de la commune.)

#### AUTORISATION D'ENCAISSER DEUX CHÈQUES BANCAIRES

---

3euros 80 (livre perdu) et 56 euros (Abonnement scolaire abandonné par l'école et remboursé par Milan presse)

#### DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DÉLIVRANCE CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE DE SIGNATURE

---

Dans le but d'éviter une rupture avec la signature électronique des documents comptables après les élections de mars prochain, le conseil municipal autorise le maire à renouveler par anticipation cette demande de certificat électronique.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### RACCORDEMENT DES HAMEAUX DE BUET ET DU VERDIER AU RESEAU D'EAU POTABLE

---

Suite aux discussions entre la CCPR, compétente en matière d'eau potable, et la commune de Colombier, ce raccordement pourrait se passer de la façon suivante :

Colombier réalise les travaux et les futurs abonnés de Buet et du Verdier « appartiendront » au réseau d'eau potable de Colombier qui encaissera les redevances.

La CCPR propose de financer à hauteur de 1000 euros par branchement. 12 logements sont raccordables. Les travaux n'auront lieu qu'après accord et versement de la partie restante par les futurs abonnés. Reste à charge : évalué à 1250 € environ par abonné.

CITERNE SOUPLE D'INCENDIE A CHORON : il va falloir envisager, maintenant que le niveau des sources remonte de vider cette citerne avec le concours des pompiers, de la repositionner

correctement avant de la remplir à nouveau. La clôture métallique pourra ensuite être installée par l'entreprise VALLIN.

REMBOURSEMENT LIGNE DE TRESORERIE AU CREDIT AGRICOLE : les subventions des chantiers réseaux humides 2017 ayant été encaissées par la commune, celle-ci peut désormais restituer la ligne de trésorerie de 65000 € qui avait été souscrite.

LETTRE ANONYME PARVENUE EN MAIRIE ET DENONCANT DES ABOIEMENTS DE CHIENS : le maire indique que, puisque la personne qui l'a écrite n'a pas le courage de décliner son identité, sa demande ne sera pas traitée. C'est le sort qui est réservé à ce type de dénonciation qui va directement à la corbeille à papier.

FUTUR PARKING A CHORON : le plan est présenté au conseil. A noter qu'il faudra prévoir un diagnostic amiante et un coordonnateur SPS dans le cadre de ces travaux. Des devis vont être demandés dans ce sens.

### **Prochaines réunions du conseil municipal**

le 31 janvier à 20h30  
le 6 mars 2020 à 20h30

**Voeux de la municipalité**  
17 janvier 2020 à 19h00 (Cantine)